

# ALERTER LES COMMUNES DU RISQUE MAJEUR DE RUPTURE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



2

## PRISE DE CONSCIENCE

Le maire prend conscience du risque réel pour ses administrés et décide de poursuivre la démarche dans un souci de sécurité



1

## LETTRE D'INFORMATION

Le brigadier envoie un courrier au maire pour l'alerter des risques de rupture de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (cyber-attaques, questions sanitaires sévères, grèves prolongées des routiers...)



3

## RDV

Lors d'un RDV, le brigadier informe le maire plus en détail sur l'action de la Brigade Dicrim et l'accompagne dans sa démarche de résilience alimentaire



4

## FORMATION AUX ÉLUS

Mise en relation avec des experts dans le domaine de la résilience alimentaire : conférences, formations, conseils pratiques...



5

## COMMISSION LOCALE

Le maire met en place une Commission locale, composée d'employés communaux et de citoyens volontaires, pour créer des chantiers d'actions

**SENSIBILISER  
ET ACCOMPAGNER  
LES ÉLUS POUR  
PROTÉGER  
LES CITOYENS**